



# Lettre spéciale Covid-19

Actualités

## Réseau Atelier santé



Ville



n°109



## Informations de prévention

Les affiches **gestes barrières** traduites en plusieurs langues pour se protéger et protéger les autres : [c'est ici !](#)

Les attestations de déplacements traduites : [c'est ici !](#)

Accès à l'information pour les personnes handicapés : [c'est ici !](#)

Comment utiliser un masque ? (OMS) : [c'est ici !](#)

En finir avec les idées reçues (OMS) : [c'est ici !](#)

Santé BD et coronavirus : [les fiches pratiques](#)

Pour rester informé : [Informations du gouvernement](#)

## Les gestes simples contre le coronavirus



### Je limite les contacts avec les autres

Je ne serre pas la main



Je n'embrasse pas



Je ne rends pas visite  
aux personnes malades



Je ne prête pas  
ma bouteille



### Je me lave les mains avec du savon très souvent



Je peux utiliser un  
gel désinfectant



### Je tousse ou j'éternue

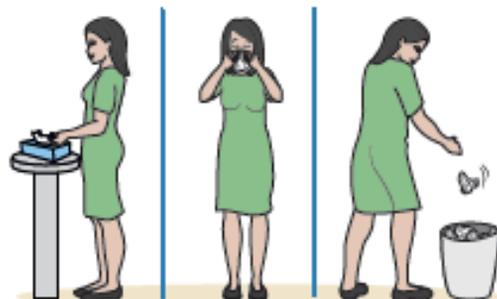
dans mon coude



dans un mouchoir



### J'utilise un mouchoir une seule fois



### Si j'ai de la fièvre, si je tousse, si je respire mal

j'appelle le 15



© Cofidis Santé - contact@cofidis-sante.fr

Pour plus d'informations, j'appelle le 0 800 130 000 ou le 114 pour les malentendants.

Retrouvez la BD complète « Les microbes » sur [www.santebd.org](http://www.santebd.org)

### Où trouver SantéBD ?

Sur l'application SantéBD



ou sur le site internet

[www.santebd.org](http://www.santebd.org)

### SantéBD a le soutien de :



## Le confinement c'est rester chez soi



Il faut rester chez soi pour se protéger et protéger les autres du coronavirus.

Les crèches et les écoles sont fermées.  
Les enfants restent à la maison.



Beaucoup de lieux de travail sont fermés.  
Certaines personnes travaillent à la maison.



Les lieux publics sont fermés.  
On peut se distraire chez soi.



On a le droit de sortir de chez soi mais pas longtemps et seulement pour :

faire les courses les plus importantes,



ou aller à ses rendez-vous de santé,



ou se promener, moins d'1 heure



ou aider les personnes qui en ont besoin.



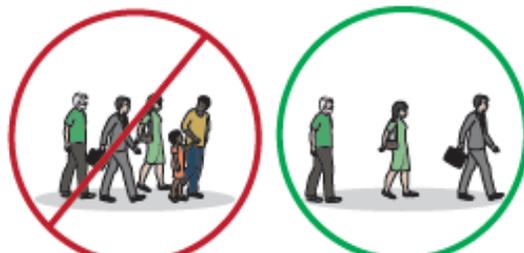
Les personnes qui font un travail indispensable ont le droit de sortir pour travailler et faire garder les enfants.

A chaque fois qu'on sort de chez soi, on prend une attestation de déplacement.

C'est un papier qui dit pourquoi on sort.  
La police peut demander l'attestation.



On ne s'approche pas des autres,



Retrouvez une attestation simplifiée et son mode d'emploi sur [www.santebd.org](http://www.santebd.org)

et on continue les gestes simples de protection contre le coronavirus.

Retrouvez tous les documents faciles à comprendre sur le coronavirus sur [www.santebd.org](http://www.santebd.org)

Où trouver SantéBD ?



ou sur le site internet [www.santebd.org](http://www.santebd.org)

SantéBD a le soutien de :



# LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS SYMPTOMATIQUES EN PHASE ÉPIDÉMIQUE DE COVID-19

## Coronavirus (COVID-19)

Lignes directrices : [solidarité santé](#)

Elles précisent :

- L'identification, le diagnostic et l'orientation des patients atteints
- Le suivi des patients atteints du Covid-19 en ville (principes communs des suivis, patients en auto-surveillance, patients avec suivi médical, patients avec un suivi renforcé à domicile par des infirmiers, patients en hospitalisation à domicile)
- Les dispositifs de prise en charge des patients sans médecin traitant et situations équivalentes
- Un schéma décrivant la prise en charge d'un cas suspect de Covid-19 en médecine de ville (page 11)





## Covid 19 et travail social à distance

La survenue de la pandémie Covid-19 nous met face à la nécessité de maintenir un lien avec les personnes et de prévenir autant que possible les situations de détresse sanitaires et psychologiques.

### **Comment réussir à accompagner les personnes alors que les déplacements de chacun sont limités au strict nécessaire ?**

En Espagne la Fundación RAIS a édité des recommandations spécifiques à destination des services d'accompagnement dans le logement afin de leur permettre de déployer une logique d'intervention par téléphone.

Ces recommandations constituent une aide précieuse aux travailleur·euse·s sociaux·ales dont le téléphone va, dans les semaines à venir, constituer le seul lien possible avec les personnes accompagnées.

Traduit de l'Espagnol par Marc Uhry pour l'équipe Logement d'Abord du Grand Lyon, ce document propose aux intervenant·e·s sociaux·ales des éléments de réflexion concrets pour penser leur stratégie d'intervention sociale à distance.

[cliquez ici pour lire le document](#)

**Comment accompagner au mieux les personnes en situation d'addiction ?**

[accès au document ici](#)

**La DIHAL diffuse un outil de soutien à l'accompagnement à distance !**

[accéder à l'outil](#)



# Plateforme numérique

Visite à mettre en relation par téléphone des médiateurs numériques et des personnes ayant besoin de se faire accompagner dans des démarches essentielles pendant la crise du Covid-19.

 **Solidarité numérique**  
**01 70 77 23 72** (appel gratuit)

J'ai besoin d'aide pour :

 [Faire des démarches pour ma famille et moi](#)

 [Faire des démarches liées à mon travail ou mon entreprise](#)

 [Rester en contact avec mes proches](#)

 [Travailler depuis chez moi](#)

 [Faire mes courses sur internet](#)



 [Voir un médecin](#)

 [Faire l'école à la maison](#)

 [Trouver des informations vérifiées](#)



**croix-rouge chez vous**  
écoute & livraison solidaire  
09 70 28 30 00

**La Croix-Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social.**

Pour répondre à la crise COVID-19, la Croix-Rouge française a suspendu certaines de ses activités pour se concentrer sur la réponse à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centre d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social.

1.

**NUMERO NATIONAL**

En appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h, les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

2.

**CROIX-ROUGE  
ECOUTE**

A leur écoute, des volontaires de la Croix-Rouge pour leur proposer une écoute chaleureuse, les rassurer, les informer contre les fausses nouvelles, mais aussi identifier les risques et les orienter vers d'autres services si nécessaire. Des professionnels de la santé mentale sont également disponibles pour leur apporter un soutien psychologique.

3.

**LES LIVREURS  
SOLIDAIRES**

« Croix-Rouge chez vous » permet de s'approvisionner en produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et médicaments sur ordonnance). Les demandes seront transmises sur le terrain aux unités locales de la Croix-Rouge française dont les bénévoles assurent la livraison.



Les dons peuvent être effectués sur le web : [www.soutenir.croix-rouge.fr](http://www.soutenir.croix-rouge.fr) ou par chèque à l'attention de Croix-Rouge française « Urgence Covid-19 » -CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.



# Covid 19 et associations

Les aides pour les associations : [découvrir les aides](#)

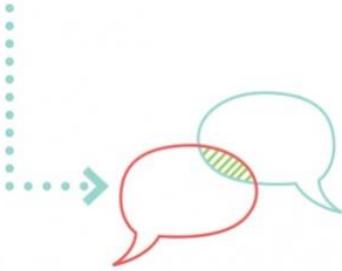
FONJEP et Adultes relais : [dispositif pendant la crise](#)

Service civique : [informations liées au Covid 19](#)

**Réserve civique** : pour proposer des missions ou s'inscrire en tant que bénévoles/réserviste

[comment procéder](#)

Quels sont les conséquences de l'épidémie Covid-19 sur l'activité de votre association ?  
De quels soutiens et accompagnements avez-vous besoin pour faire face ?



[ENQUÊTE] COVID-19 : QUELS IMPACTS SUR VOTRE ASSOCIATION ?

Partagez votre témoignage [en répondant à l'enquête du mouvement associatif](#)

La Fondation Afnic souhaite soutenir celles et ceux qui veulent mettre l'internet et ses usages au service d'une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire. Elle désire poursuivre le soutien aux projets visant à aider les publics dans leur démarches d'accès aux droits et développant leur autonomie dans l'utilisation du numérique et encourager le transfert de compétence et la duplication de projets déjà réalisés.

Mais cette année, la Fondation Afnic a décidé d'ouvrir deux appels à projets distincts.

### **Appel à projets 1**

**Le numérique au service d'une société plus équitable.**

**Date limite de dépôt des candidatures : 06/05/20**

**[Tous les détails de l'appel à projet 1](#)**

### **Appel à projets 2**

**Accompagner les personnes éloignées du numérique par  
l'organisation d'ateliers**

Soutien de 10 000 euros MAXIMUM  
Pour 1 an MAXIMUM

**Date limite de dépôt des candidatures :  
le 07/04/20 et le 10/07/20**

**[Tous les détails de l'appel à projet 2](#)**